



Devenir locataire d'un logement intermédiaire ...



... et bénéficier de loyers plafonnés, inférieurs aux prix du marché privé

Une solution logement à loyer modéré pour se rapprocher de son lieu de travail

QUI ?



- Salariés d'entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus ou du secteur agricole de 50 salariés et plus.

QUOI ?



Le logement recherché devra être la résidence principale du salarié.

À SAVOIR : des plafonds de ressources s'appliquent : rendez-vous sur actionlogement.fr

QUELS SONT LES AVANTAGES DU LOGEMENT INTERMÉDIAIRE ?



- Loyers en moyenne 10 à 20 % inférieurs à ceux du parc privé
- Sans frais de dossier
- Garant non exigé
- Situés à proximité des transports en commun
- Dernières normes environnementales respectées

COMMENT ?



Pour visualiser des offres de logements intermédiaires adaptées à votre situation :



Rendez-vous sur al-in.fr
la plateforme locative du groupe Action Logement



Découvrez [In'li](https://in.li), filiale du groupe Action Logement



Notre solution de logement intermédiaire est-elle faite pour vous ?
Testez votre éligibilité avec le test d'orientation logement, sur le site actionlogement.fr



L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif, à la plateforme AL'in et l'attribution des logements par les bailleurs sont strictement gratuits. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr